

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE  
PARIS  
26, Rue SERPOLLET  
75968 PARIS CEDEX 20

**AFFAIRE**

L'Officier du Ministère Public

à

MAITRE ALLAN SCHINAZI AVOCAT A LA COUR  
174 RUE DE COURCELLES  
75017 PARIS

**Références à rappeler : RO – PV**  
**AFM**

Rédacteur :

Maître,

Par courrier en date 20 mai 2021, vous attirez mon attention, en votre qualité de conseil de Monsieur

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **000256 CIRCULATION DE VEHICULE EN SENS INTERDIT ART.R.412-28 AL.1, ART.R.411-25 AL.1,AL.3 C.ROUTE. ART.R.412-28 C.ROUTE**  
Infraction(s) relevée(s) à l' \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_ par  
procès verbal n° \_\_\_\_\_ dressé par \_\_\_\_\_ vec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

J'ai l'honneur de vous informer qu'en raison d'une erreur technique apparaissant sur le procès-verbal de contravention, les poursuites à l'encontre de votre client, Monsieur \_\_\_\_\_ sont abandonnées.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à PARIS CEDEX 20, le 03/06/2021

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

